

31050 - Equipements sanitaires et sociaux

Proposition d'attribution de subventions en faveur de trois associations : Le Club des Jeunes l'ETAGE, LA BANQUE ALIMENTAIRE ainsi que LES RESTAURANTS DU COEUR dans le domaine de l'insertion, et d'approbation des projets de conventions afférents

Rapport n° CP/2018/158

Service gestionnaire :

I31012 - Equipements et gestion des subventions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions départementales en faveur d'investissements réalisés par trois associations agissant sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Le budget primitif 2018 voté le 11 décembre 2017 (délibération CD/2017/144) comprend une autorisation de programme de 370 000 € destinée à engager de nouvelles subventions d'investissement pour financer des travaux d'aménagement de locaux et l'acquisition d'équipements matériels et mobiliers engagés par les organismes agissant dans le domaine de l'insertion. Le taux d'intervention habituel est de 10 % de la dépense prévisionnelle.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer 3 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces investissements sont tous réalisés sur le territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG.

1 – Proposition d'attribution d'une subvention pour financer les travaux de réhabilitation des locaux de l'association Club des Jeunes l'ETAGE située 19, quai des Bateliers à STRASBOURG

Origine du projet

L'association Club des Jeunes l'Etage agit dans le champ de la solidarité et pour l'inclusion sociale des jeunes et des familles en situation de précarité.

Depuis une dizaine d'années, le Club des Jeunes l'ETAGE a élargi ses services et ses actions d'accompagnement à des personnes isolées de tout âge : insertion des jeunes en difficulté, médiation familiale ou d'aide aux jeunes parents, espace d'accueil pour les familles avec enfants sans hébergement (la Loupiote), accueil de jeunes enfants (micro-crèche Le P'tit Home).

De par ses missions, l'association Club des Jeunes l'ETAGE est un partenaire incontournable dans la mise en œuvre de plusieurs politiques du Département telles que l'accompagnement dans le cadre du kit jeunes insertion logement (JIL), la mise en œuvre du pass'accompagnement niveau 2 (accès spécifique des jeunes pour un accès à un logement autonome).

En dépit de l'extension de ses activités, le siège de l'association est resté le même. Il se situe au centre de STRASBOURG, au 19 quai des Bateliers. Locataire de ses locaux, l'ETAGE a signé un bail emphytéotique de 50 ans pour l'euro symbolique avec la Ville de Strasbourg, propriétaire des lieux.

Afin de pouvoir accueillir le public dans des conditions de sécurité correctes et face à la vétusté de l'ensemble immobilier et de ses locaux, de lourds travaux de réhabilitation ont démarré en 2016 et leur achèvement est prévu en 2018.

En effet, les lieux nécessitent une transformation et une mise aux normes, notamment en matière d'accessibilité. La rénovation du siège de l'association Club des Jeunes l'Etage va permettre une réorganisation des différents services et des modalités plus performantes de l'accueil du public visé par les différentes missions de l'association.

Cette future maison regroupera les activités de l'association c'est-à-dire un restaurant social, un accueil de jour et un service social, une équipe de prévention spécialisée, un pôle-logement, un service de médiation familiale auquel s'ajouteront un espace petite enfance et une crèche sociale.

Coût de l'opération et financement

L'association sollicite une subvention auprès du Département du Bas-Rhin d'un montant de 300 000 €. Le montant total des travaux s'élève à 3 050 000 € dont 2,89 M€ de réhabilitation et 0,16 M€ d'équipements.

Le financement est envisagé de la manière suivante :

- 2 000 000 € de fonds propres et emprunts
- 500 000 € de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales
- 300 000 € de subvention du Département du Bas-Rhin
- 220 000 € de subvention de la Ville de Strasbourg
- 30 000 € de subvention de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le montant de l'aide susceptible d'être attribuée s'élève à 10 % d'une dépense subventionnable de 3 M€ TTC.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association Club des Jeunes l'ETAGE une subvention de 300 000 € dans le cadre du soutien aux divers équipements sociaux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Club des Jeunes l'Etage, définissant, outre les dispositions financières et notamment les coûts évités en fonctionnement, les modalités du partenariat entre l'association et le Département en matière d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans, de coopération avec le service de protection de l'enfance et de participation aux actions dans le cadre du Plan départemental de lutte contre la grande précarité.

2 – Proposition d'attribution d'une subvention pour financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux de LA BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'association La Banque Alimentaire du Bas-Rhin, suite à son départ des locaux situés rue de la Plaine des Bouchers à Strasbourg, s'est installée le 23 octobre 2017 au 9 rue de l'Industrie à Illkirch-Graffenstaden.

Ce nouvel entrepôt, plus vaste et plus fonctionnel, a un impact sur l'organisation générale de l'association où plus de marchandises pourront être entreposées.

Ce déménagement permet de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs :

- une meilleure organisation du « pôle produits frais » grâce à une nouvelle chambre froide plus grande et mieux agencée,
- une plus grande sécurité des personnels et des bénévoles par la séparation des flux entrants et sortants.

Cet organisme sollicite le concours financier du Département pour aménager les nouveaux locaux qui comportent 2 700 m² d'entrepôt, 500 m² d'administratif et 100 m² d'archives. Des travaux de mise aux normes ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements s'avèrent nécessaires pour faire face aux différentes activités de l'association.

Le coût total de l'opération est évalué à 731 613,30 € dont 687 899,78 € subventionnables.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux est le suivant :

- 247 275,95 € de fonds propres et emprunts
- 221 990,38 € de subvention Union Européenne FEDER
- 70 000,00 € d'aides privées (Mécénats)
- 68 789,97 € de subvention du Département du Bas-Rhin
- 63 557,00 € de subvention de la Région
- 30 000,00 € de subvention de l'Eurométropole de Strasbourg
- 30 000,00 € de subvention de l'Etat FDI (Fonds Départemental d'Insertion).

Le montant de l'aide susceptible d'être attribuée s'élève à 10 % de la dépense subventionnable (687 899,78 € TTC), applicable aux travaux d'installation et de mise aux normes.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association La Banque Alimentaire du Bas-Rhin une subvention de 68 789,97 € dans le cadre du soutien aux divers équipements sociaux.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et La Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Le projet de convention est annexé au rapport.

3 – Proposition d'attribution de subvention pour l'achat d'équipements de cuisine pour la Fringale, réalisé par l'association des RESTAURANTS DU CŒUR du BAS-RHIN sise 8, rue de l'Ardèche à STRASBOURG

La Fringale, située rue des Remparts à Strasbourg et gérée par l'association départementale Les Restaurants du Cœur du Bas-Rhin, est ouverte toute l'année. Ce « pôle relais » confectionne un nombre important de repas chauds destinés aux personnes en errance ou très démunies ainsi qu'aux demandeurs d'asile.

L'association départementale des Restaurants du Cœur du Bas-Rhin sollicite l'aide du Département pour permettre de boucler le plan de financement de l'achat d'équipements de cuisines (armoire frigorifique, four mixte électrique) pour la Fringale.

Le montant de l'aide susceptible d'être attribuée s'élève à 10 % de la dépense prévisionnelle (10 431,76 € toutes taxes comprises), applicable aux achats d'équipements de cuisine de la Fringale à Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association départementale des Restaurants du Cœur du Bas-Rhin une subvention de 1 043,17 € dans le cadre du soutien aux divers équipements sociaux.

Ces subventions proposées relèvent de l'autorisation de programme R2018 Insertion.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|----------------------------|------------------------|------------------------|---|------------------------|
| INVINSERT 2018/1 | R2018 INSERTION | 370 000 € | 370 000 € | 369 833,14 € |

La commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total 369 833,14 € aux associations figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion ;
- approuve les termes des projets de conventions de financement joints à la présente délibération ;
- autorise le président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY